

15ème législature

Question N° : 28285	De M. Maxime Minot (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >commerce et artisanat	Tête d'analyse >Mise en œuvre des mesures économiques face au covid-19	Analyse > Mise en œuvre des mesures économiques face au covid-19.
Question publiée au JO le : 14/04/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la mise en œuvre des mesures annoncées pour faire face à l'épidémie de covid-19. En effet, le Gouvernement s'est engagé à lutter contre les faillites, notamment des plus petites structures comme celles des artisans et des commerçants. Or, parmi ceux-ci, nombreux sont ceux qui ont déposé des dossiers pour bénéficier du fonds de garantie ou encore du prêt garanti par l'État, sans avoir obtenu la moindre réponse des services de l'État. Cette absence de retour est grandement préjudiciable, d'autant que de nombreuses banques ne soutiennent pas les entreprises les plus fragiles dans le contexte actuel. Une situation inacceptable qui devrait entraîner des sanctions. Ainsi, il lui demande d'améliorer, sans tarder, le suivi des demandes des entreprises et l'accueil téléphonique trop souvent saturé afin d'assurer une meilleure prise en charge.